

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180515-D2018-33-DE
Date de télétransmission : 18/05/2018
Date de réception préfecture : 18/05/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-33 en date du 15/05/2018 concernant un contrat de partenariat avec la DRFP pour la vérification sélective des locaux :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Mai 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Représentés : MM. Thierry BERGER donne procuration à Alain FAUCHER ; Thierry ARMAND donne procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale puisqu'elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Dans un souci de justice fiscale, il apparaît nécessaire d'effectuer une mise à jour des valeurs locatives afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales.

Monsieur le Maire propose de s'engager dans cette démarche "Vérification Sélective des Locaux" en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer un contrat de partenariat «Vérification Sélective des Locaux» avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

A La Geneytouse, le 17 mai 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17 mai 2018.